

COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Municipalité

Belmont, le 17 février 2020

**Préavis No 02/2020
au Conseil communal**

**Chemin du Pâquis – Remplacement de la conduite d'eau potable,
Création d'un collecteur d'eaux usées**

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----------|
| 1. Préambule..... | 3 |
| 2. Etat des lieux..... | 3 |
| 2.1. Colonne d'eau potable | 3 |
| 2.2. Collecteur unitaire | 3 |
| 3. Description des travaux..... | 3 |
| 3.1. Colonne d'eau potable | 3 |
| 3.2. Collecteur séparatif | 3 |
| 4. Enquête publique | 3 |
| 5. Coût des travaux | 4 |
| 6. Financement..... | 4 |
| 7. Subvention..... | 4 |
| 8. Plan d'investissement 2017-2021 (préavis 02/2017) | 4 |
| CONCLUSIONS..... | 5 |

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le 21 mars 2018 la colonne d'eau potable située dans le chemin du Pâquis a subi une rupture. La fuite d'eau en résultant a provoqué des dégâts conséquents dans une propriété voisine. Les travaux de remise en état de l'immeuble ont été pris en charge par notre assurance.

Au vu de l'état de la conduite, notre assureur a annoncé qu'il ne couvrirait pas un nouveau sinistre lié à une nouvelle rupture. La conduite est en fonte ductile et ce matériau nous a causé, et nous cause toujours, des soucis par des perforations ou des ruptures provoquant des pertes sur notre réseau de distribution d'eau potable. Ces différents éléments nous conduisent à devoir remplacer ce tronçon de conduite.

Dans ce chemin se trouve un collecteur d'eaux pluviales qui devient unitaire sur les 50 derniers mètres. Nous allons profiter de ces travaux pour mettre en place une canalisation d'eaux usées, ce qui conduira à la mise en séparatif de ce secteur.

2. Etat des lieux

2.1. Colonne d'eau potable

Cette canalisation principale d'eau potable est en fonte ductile. Ce matériau nous cause passablement de problèmes liés principalement aux fuites par perforation due à la corrosion. De plus ce matériau s'avère fragile et peut conduire à une rupture.

2.2. Collecteur unitaire

Le collecteur existant a fait l'objet d'une inspection à l'aide d'une caméra de télévision. Son état permet de le conserver et de l'affecter à l'évacuation des eaux claires, après la construction du tronçon de collecteur pour les eaux usées.

3. Description des travaux

3.1. Colonne d'eau potable

Le tronçon à remplacer est d'une longueur d'environ 130 m et s'étend du carrefour Pâquis/Burenos au carrefour Pâquis/Coin d'en Bas. La nouvelle colonne sera en polyéthylène d'un diamètre intérieur de 140mm. La borne-hydrante existante sera remplacée et toutes les prises privées seront transférées sur la nouvelle colonne.

3.2. Collecteur séparatif

Conformément au plan général d'évacuation des eaux (PGEE), un nouveau collecteur d'eaux usées sera réalisé sur un tronçon d'environ 50 m. Le collecteur existant composé de tuyaux en ciment sera curé et fraisé, si nécessaire, avant son affectation au réseau d'eaux claires.

4. Enquête publique

Au vu des caractéristiques du projet, l'Office de la consommation nous a dispensés d'une mise à l'enquête.

5. Coût des travaux

Un appel d'offres auprès de 3 entreprises de Génie civil ainsi que de 3 entreprises d'appareillage a été effectué.

| Travaux | Montants HT | | |
|------------------------------------|-------------|-----------|-------------------|
| | CHF | | |
| Conduite d'eau potable | CHF | | 127'600.-- |
| Génie civil | CHF | 65'400.-- | |
| Appareillage | CHF | 46'700.-- | |
| Ingénieur | CHF | 13'500.-- | |
| Relevés géomètre | CHF | 2000.-- | |
| | | | |
| Collecteurs | CHF | | 66'000.-- |
| Génie civil | CHF | 54'000.-- | |
| Curage / fraisage | CHF | 5'000.-- | |
| Ingénieur | CHF | 6'500.-- | |
| Relevés géomètre | CHF | 500.-- | |
| | | | |
| Divers et imprévus ~10% | CHF | | 19'400.-- |
| | | | |
| Total Hors taxe | CHF | | 213'000.-- |
| TVA 7.7 % | CHF | | 16'401.-- |
| Total TTC | CHF | | 229'401.-- |
| Montant demandé TTC arrondi | CHF | | 230'000.-- |

6. Financement

Le montant estimé à Fr. 230'000.00 sera prélevé sur les disponibilités de la Bourse communale.

7. Subvention

Le remplacement de la conduite d'eau potable fait l'objet, en général, d'une subvention de l'ECA. A cet effet, une demande a été transmise à cet établissement.

8. Plan d'investissement 2017-2021 (préavis 02/2017)

Les travaux faisant l'objet du présent préavis ne figurent pas au plan d'investissement car totalement imprévisibles. Cependant un montant de CHF 500'000.— par année est inscrit au titre des divers et imprévus.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal N° 02/2020 du 17 février 2020 « Chemin du Pâquis – Remplacement de la conduite d'eau potable, Création d'un collecteur d'eaux usées »
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission technique nommée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 230'000.--, destiné à financer les travaux de remplacement d'une colonne d'eau potable et la création d'un collecteur d'eaux usées au chemin du Pâquis.
2. que le coût des travaux concernant les collecteurs sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement n° 460.3312.02 ou par amortissement supplémentaire si le compte du bilan n° 9280.02 « Réserve pour construction et entretien réseau d'égouts et STEP » le permet.
3. que le coût des travaux relatifs au réseau d'eau potable sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum et comptabilisé sur le compte de fonctionnement n° 811.3312.02 « Amortissement réseau et réservoir »
4. que pendant la durée des travaux, les dépenses seront comptabilisées sur le compte n° 9171.000.12 « C/Att. Conduite Eau potable et collecteur EU Ch. du Pâquis», qui fonctionne comme compte collectif « Travaux ». La ventilation des dépenses se fera au bouclage dudit préavis et seront comptabilisées dans les comptes respectifs.

Travaux publics, Services industriels

Ph. Michelet, Municipal

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 avril 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

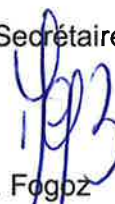
Le Syndic



G. Muheim



La Secrétaire



I. Fogoz